

Affaire n°21-191218 : Cession parcelle communale cadastrée AT 686 sise à la rue Bouvier DELOZIER au 2ième Village / Validation de la vente au profit des époux GRONDIN

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 décembre 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de :17

Absent (s):09

Procuration (s):03

Total des votes: 19

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

ANADERESIDENT,

PARTISTE dit PARNY

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{et} adjoint.

PRÉSENTS: Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY

1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{erme} adjointe Gervile LAN YAN SHUN 3^{erme} adjointe - Sylvie DE

ALMEIDA SANTOS 4^{erme} adjointe - Micheline
ALAVIN 5^{erme} adjointe - Yves PLANTE 6^{erme} adjoint Emmanuelle GONTHIER 7^{erme} adjointe - Jean Benoit
ROBERT 8^{erme} adjoint - Victorin LEGER conseiller
municipal - André GONTHIER conseiller municipal
- René HOAREAU conseiller municipal - Marie
Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine
JACQUEMART conseillère municipale - Marie
Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla
ALOUETTE conseillère municipale - Johnny
PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE
conseillère municipale.

ABSENT(S): Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - à Aliette ROLLAND conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

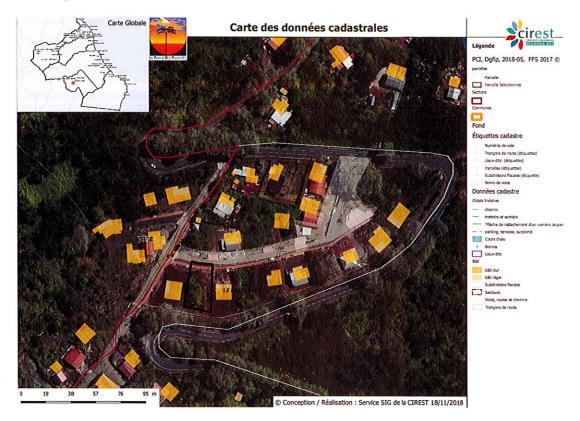
PROCURATION(S): Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscila ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 21-191218:

Cession parcelle communale cadastrée AT 686 sise à la rue Bouvier DELOZIER au 2ième Village / Validation de la vente au profit des époux GRONDIN

Par courrier en date du 24 octobre 2018, Monsieur et Madame GRONDIN Nicolas ont sollicité la Commune pour l'acquisition de la parcelle de terrain située à la rue Bouvier DELOZIER, référencée AT 686 pour une surface totale de 657 m².



A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien à 66 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente de la parcelle à 66 000 €, hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal <u>à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS</u>, 1 élu absent au moment du vote (René HOAREAU) :

- PROCEDE à la validation de la cession du terrain de 657 m² référencé AT 686 au prix de 66 000 euros,

- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes. (Pièces-jointes : Lettre de Monsieur et Madame GRONDIN Nicolas - Carte des données cadastrales - Avis du Domaine)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an circo Alle Consigné les membres présents.

APTISTE dit PARNY Daniel

Accuse de réception en préfecture

22-219740065-20181219-DCM21-191218-

ESIDENT,

Date de telétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Saint-Deuis le 24 Britishre 2018.

Met Marg RONDIN Nicolas 80, chemin long lebreton la Bretagne 97490 Sminte-Clotilde



a l'attention de Monsieu le Maire de la Plaine des Palmistes.

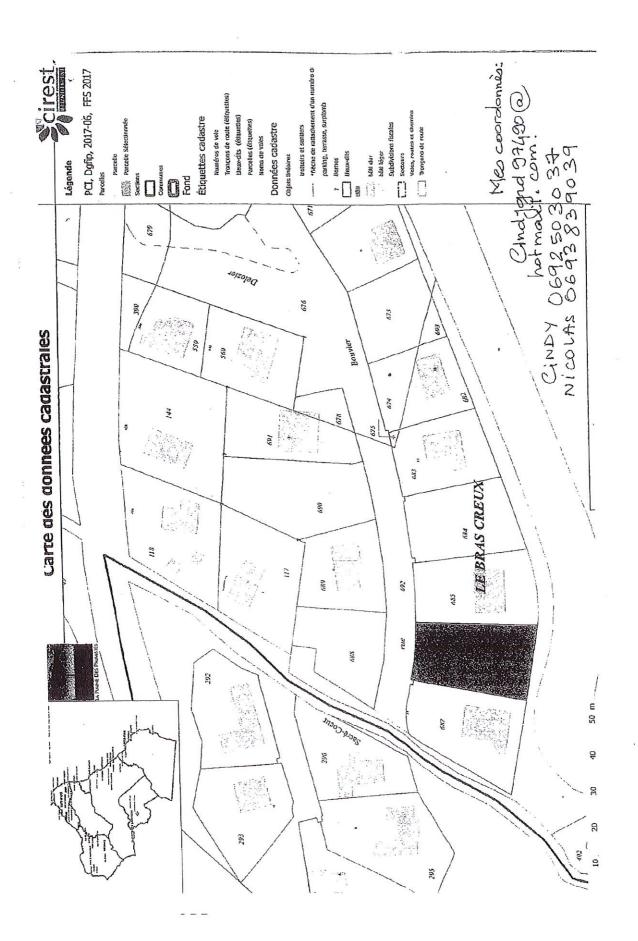
Objet: Acquisition d'une parcelle. Monsieur le Maire,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon souhait d'acquérir une parcelle de votre

Je p'agit de la parcelle communale Réf: AT686 de 657 m² sur prix du Domaine à 66.000 €. C'est suite à une visite du terrain que moi et ma femme sommes fortement interdessés. et ma femme projet de réaliser une construction. J'ai pour projet de réaliser une construction. Sur ceux, je vous prie, Monsieur le Maine, d'agréer mes salutations les plus respectueuses.

16 et 16 GRONDIN.

Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales Adresse: 7 Avenue André Malraux 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9 Le 15/11/2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques de LA REUNION

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivle par : Lillan SAVIRAYE Téléphone: 0262 94 05 85

Courriel: drfip974.pole-evaluation@dofip.finances.gouv.fr

Réf.: Nº dossier: 2017-406V1139

Mairie de La Plaine des Palmistes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: AT0686

Adresse du bien : Commune de La Plaine des Palmistes

VALEUR VÉNALE: 66 000 €

1 - Service consultant

Mairie de La Plaine des Palmistes

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MME Delphine DIJOUX

2 - Date de consultation

: 04/10/2017

Date de réception

: 23/10/2017

Date de visite

: Fait du bureau/Actualisation d'un avis de 2016

Date de constitution du dossier « en état »

: 23/10/2017

3.—OPÉRATION SOUMISE A É AVIS DU DOMÁINE DESCRIPTION DU PROJET ENVISIGE

Cession

4-Description DUBLEN

Référence cadastrale: AT0686

Description du bien : Parcelle AT0686 d'une contenance de 657 m² dans un lotissement à Bras Creux.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20181219-DCM21-191218-

Date de télétransmission : 21 \$2.2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018 5 - Situation tunidique

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes
- situation d'occupation : Libre

6 - Urbanishe et reseaux

P.O.S. / P.L.U.: AUc - Réseaux

P.P.R.: B3

7.4 Determination de la valeur venale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 66 000 €

Marge d'appréciation de 10 %

8-Durse de validité

Un an

9 = Observations particulares

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur

Lilian SAVIRAYE

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a falt l'objet d'un traftement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

DE Page 42
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018